

LANGUENTIBUS IN PURGATORIO

A ceux qui souffrent en purgatoire, que purifie la flamme ardente et qui subissent des tourments si durs, daigne votre compassion subvenir, ô Marie.

Fontaine ouverte à tous, où s'effacent les péchés, vous secourez chacun, n'éconduisez personne; vers les morts qui gémissent dans leurs supplices sans trêve, étendez votre main, ô Marie.

Vers vous pieusement soupirent les trépassés, en leur désir de voir finir leurs maux, pour contempler vos traits si doux et goûter près de vous les joies éternelles, ô Marie.

Accourez, Mère, à leurs gémissements; ayez pour eux des entrailles de pitié: obtenez de Jésus que par ses blessures il daigne les guérir, ô Marie.

Vous êtes la véritable espérance de ceux qui crient vers vous : entendez les voix nombreuses qui vous supplient d'apaiser votre Fils, et d'en obtenir la récompense céleste pour leurs amis et leurs frères, ô Marie.

Toute bonne, faites que les larmes que vous nous voyez verser aux pieds du Juge éteignent bientôt la violence des flammes vengeresses, afin que les saintes âmes s'unissent aux choeurs angéliques, ô Marie.

Et lorsque se fera le sévère examen au terrible jugement de Dieu, suppliez votre Fils qui sera notre juge, afin que notre partage soit avec les saints, ô Marie. Amen.

Jean IV de Land-Gouez nou,
moine breton du XIV^e siècle.

LE FAIT DE LOUBLANDE

La Semaine religieuse de Poitiers publie le communiqué officiel suivant :

Par lettres du 14 juin et du 14 août 1918, l'autorité compétente nous a informé que le Saint-Siège s'est réservé l'examen et la solution du cas de Loublande.

Dans ces conditions, pour ne pas préjuger les décisions du Saint-Office, il nous paraît conforme au droit de supprimer toutes les réunions et cérémonies spéciales que nous y avions précédemment autorisées.

Nous déclarons, en outre, que la Commission instituée pour examiner le fait de Loublande a fini sa tâche.

Poitiers, le 2 septembre 1918.

✠ LOUIS,
Evêque de Poitiers.